

F.A.Q. en Vrac du Vaccinateur

Foire aux questions



Bulletin de santé publique
Région des Laurentides

Vol 13 no 5
Date : 2018-09-10

Sujet de l'heure : Vaccins d'automne

*Vous avez des questions en immunisation ou concernant la gestion des vaccins ?
Contactez Mme Carole Desjardins au 450 436-8622, poste 70528, qui vous aiguillera vers le professionnel concerné.*

Question :

Les calendriers des vaccins scolaires sont-ils modifiés cette année ?

Réponse :

Oui, en effet ! La vaccination contre les hépatites A et B ne se fait plus exclusivement avec le vaccin combiné Twinrix. Comme le CIQ a déterminé qu'une seule dose du vaccin contre l'hépatite A est suffisante pour la protection des personnes de moins de 19 ans, on offrira dorénavant une première dose de vaccin combiné contre l'hépatite A et l'hépatite B à l'automne et une seconde dose du vaccin monovalent contre l'hépatite B au printemps (intervalle minimal de 5 mois) pour compléter la protection contre l'hépatite B.

La protection contre l'hépatite A devient un objectif du programme. Ainsi, lors de la vérification du carnet en 3^e secondaire, il faut s'assurer que le jeune a reçu une dose du vaccin contre l'hépatite A dans le passé. Si ce n'est pas le cas, on lui offrira une dose du vaccin combiné Twinrix. Voir l'outil « [Questions et réponses à l'intention des vaccinateurs](#) » sur le site du MSSS.

Par ailleurs, le calendrier des vaccins VPH est également modifié.

À compter de cette année, on offrira comme première dose de la séquence vaccinale le vaccin VPH-9 (soit le Gardasil-9), suivie 6 mois plus tard d'une seconde dose avec le vaccin VPH-2 (soit le Cervarix). L'intervalle minimal entre ces 2 doses est de 5 mois.

Exceptionnellement, chez les jeunes immunodéprimés ou infectés par le VIH, on offrira un calendrier à 3 doses de VPH-9 espacées de 6 mois pour les 9-13 ans, et aux temps 0, 2 mois et 6 mois pour les 14-17 ans.

Question :

Pourquoi fait-on ce changement au calendrier VPH ?

Réponse :

Le Comité sur l'immunisation du Québec (CIQ) a recommandé ce calendrier en s'appuyant sur deux études cliniques faites au Québec auprès de plusieurs centaines de jeunes filles et garçons démontrant que ce calendrier est hautement immunogène

Question :

L'inclusion des garçons au programme VPH au secondaire amène encore d'autres questions ! Que fait-on avec un garçon qui n'est pas encore en 3^e secondaire cette année mais qui a débuté les relations sexuelles ? Peut-on lui offrir la vaccination VPH gratuitement ?

Réponse :

Oui ! On peut vacciner gratuitement les garçons âgés de 9 à 13 ans « à risque élevé » d'être exposés aux VPH. On considère que les garçons actifs sexuellement sont à risque. Par contre, comme on le mentionnait dans le dernier numéro, « un garçon qui a fait sa 4^e année en 2015 [ou avant] et qui n'est pas encore en 3^e secondaire n'y a pas (encore) droit » évidemment tant qu'il n'est pas sexuellement actif.

Ce « FAQ en Vrac » fait suite à des questions reçues à la Direction de santé publique de la part de vaccinateurs de la région.

Si vous voulez le recevoir par courriel, prière de vous inscrire auprès de carole_desjardins@ssss.gouv.qc.ca

Centre intégré
de santé
et de services sociaux
des Laurentides

Québec

**Question : Quels sont les changements pour la vaccination antigrippale ?****Réponse :**

Le principal changement a trait aux personnes « en bonne santé ». Dorénavant, on **n'offre plus** le vaccin antigrippal aux personnes en **bonne santé** :

- Âgées de 6 mois à 23 mois
- Âgées de 60 ans à 74 ans

Comme ce changement peut apporter une certaine résistance, par exemple chez les personnes âgées habituées à recevoir le vaccin antigrippal annuellement, on acceptera en cette année de transition de vacciner ces personnes si elles insistent pour recevoir le vaccin. On les informera toutefois du changement.

Question :**Pourquoi retire-t-on ces groupes ?****Réponse :**

L'évaluation du programme a montré que l'influenza, chez ces groupes d'âge lorsqu'en **bonne santé**, n'était pas la cause d'un excès d'hospitalisations ou de décès. Comme le but du programme est de réduire les hospitalisations et les décès, ces groupes ont été retirés. Cependant, lorsque ces personnes sont atteintes des conditions chroniques amenant un risque élevé de complications, le vaccin reste indiqué. On trouve la liste des conditions amenant un risque élevé de complications sur la « Fiche indicative » produite par le MSSS à chaque année, et bien sûr dans le PIQ.

Question :**Y a-t-il encore une indication de vacciner les contacts étroits ?****Réponse :**

Oui. On veut protéger indirectement les personnes présentant un risque de complications en vaccinant les personnes susceptibles de leur transmettre la grippe :

- Personnes vivant sous le même toit qu'une personne à risque (incluant les nourrissons de 0 à 6 mois) et les aidants naturels qui prennent soin de ces personnes à domicile (à noter que les travailleurs en service de garde ne sont plus visés dans cette catégorie);
- Travailleurs de la santé ayant de nombreux contacts avec la clientèle à risque, notamment en CHSLD.

Question :**Y a-t-il d'autres groupes visés ?****Réponse :**

Oui. Ces groupes sont les suivants :

- Les femmes enceintes en bonne santé à compter du 2^e trimestre de grossesse, ou quel que soit le stade de la grossesse si elles ont une condition chronique;
- Les personnes en bonne santé âgées de 75 ans ou plus;
- Enfants et adolescents (âgés de 6 mois à 17 ans) sous traitement prolongé à l'acide acétylsalicylique;
- Résidents de tout âge des CHSLD et des ressources intermédiaires;

Question :**Où peut-on trouver les outils d'auto-formation pour la vaccination antigrippale cette année ?****Réponse :**

Nous déposerons bientôt sur l'extranet du CISSS tous les outils utiles.

Allez sur www.santelaurentides.gouv.qc.ca;

Cliquez sur les onglets suivants : Santé Publique / Maladies infectieuses / Vaccination / Information pour les professionnels de la santé /

À cet endroit, vous trouverez trois liens importants :

- Documentation clinique pour les vaccinateurs contre la grippe : on trouvera à cet endroit plusieurs outils relatifs à la campagne, dont la fiche indicative pour les vaccins contre l'influenza et le pneumocoque.
- Gestion des vaccins (on y retrouve tous les outils relatifs aux commandes)
- Formation pour les infirmières auxiliaires dans le cadre de vaccinations massives (scolaire / grippe).

En espérant que ces quelques réponses vous soient utiles !

L'équipe en immunisation

Jean-Luc Grenier, Karen Unger, Caroline Boisvert.
Relecture : Denise Décarie, Andrée Chartrand.

Direction de santé publique des Laurentides

Le bulletin FAQ en Vrac du vaccinateur est disponible sur le
Portail Santé Laurentides :